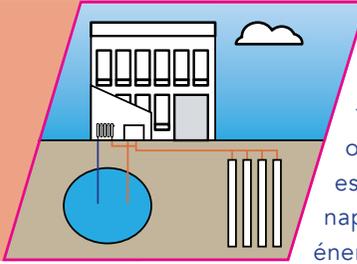


La chaleur du sous-sol : une source inépuisable d'énergie



La géothermie est une énergie locale, sans transport ni stockage, disponible 24h/24, adaptable à tous types de bâtiments et discrète pour les yeux et les oreilles. Dans notre secteur, la géothermie de surface est la plus adaptée, avec des procédés de captage sur nappe et sur sondes. Seule ou complétée par une autre énergie, elle est assistée par une pompe à chaleur et permet de produire du chauffage et/ou de l'eau chaude sanitaire pour un ou plusieurs bâtiments. La géothermie peut aussi éventuellement faire du rafraîchissement voire de la climatisation l'été en consommant très peu d'énergie.

POURQUOI PAS VOUS ?

- Votre activité présente des besoins de chauffage sur une longue période de l'année et d'éventuels besoins de rafraîchissement ou de climatisation (maison de retraite, maison de santé, hôtel, musée) ?
- Votre commune possède un équipement qui nécessite du chauffage en continu (crèche, bibliothèque, piscine) ?

La géothermie sera certainement une solution avantageuse.

L'animateur Développement des énergies renouvelables du Parc est à votre disposition pour répondre à vos questions au téléphone ou par courriel.



L'ADEME et la Région nous ont accordé des subventions qui ont permis d'assurer le surcoût de cette solution performante. Une performance qui, à l'usage, permet d'avoir des factures énergétiques acceptables. Ce qui nous a servi d'argument pour demander un loyer « normal » [aux différents praticiens médicaux de ce pôle santé rural].
Philippe Decobert, maire d'Aiglemont (08).

Source : Brochure ADEME « ILS L'ONT FAIT » Chauffer et rafraîchir avec une énergie renouvelable.



Mieux comprendre par la visite de réalisations concrètes



Afin de mieux apprécier les différents aspects de mise en œuvre des énergies renouvelables, le Parc naturel régional propose régulièrement des visites d'expérience (visites particulières sur demande).



La maison du Parc naturel régional à Le West est devenue un pôle de référence en matière de développement durable. Bois-énergie, photovoltaïque, chauffe-eau solaire et matériaux bio-sourcés y ont été mis en œuvre, n'hésitez pas à demander une visite commentée.

VOUS AVEZ UN PROJET, UNE IDÉE ?

- 📌 Vous recherchez une aide financière ?
- 📌 Vous avez des questions techniques sur la possibilité d'utiliser une énergie renouvelable dans votre activité ou votre commune ?
- 📌 Vous souhaitez alléger vos charges ?

Prenez contact avec Paul Blarel, animateur Développement des énergies renouvelables au Parc naturel régional :

✉ pblarel@parc-opale.fr
☎ 03 21 87 86 30 - 06 72 98 47 74

CONSEILS GRATUITS ET INDÉPENDANTS

Soutenu par



Dans le cadre du Contrat d'Objectifs Territorial de développement des Énergies Renouvelables

BP 22 - 62142 Le West
Tél. 03 21 87 90 90
info@parc-opale.fr
www.parc-opale.fr
Facebook : ParcOpale



Une autre vie s'invente ici

CHOISISSEZ LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

- ➔ Réduisez vos émissions de CO²
- ➔ Investissez dans l'avenir

ACTIVITÉS ARTISANALES



COLLECTIVITÉS



COMMERCES

TRANSITION ÉNERGETIQUE

EXPLOITATIONS AGRICOLES



ENTREPRISES



Le Parc naturel régional vous accompagne dans votre projet d'énergie renouvelable

Soutenu par

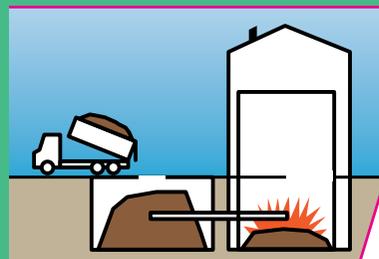


Dans le cadre du Contrat d'Objectifs Territorial de développement des Énergies Renouvelables



Une autre vie s'invente ici

Le bois-énergie a de la ressource



C'est une énergie maintenant très mature qui connaît localement plusieurs exemples de types de chaufferies de taille très variable : associées à un réseau de chaleur pour chauffer plusieurs bâtiments communaux, pour les besoins de chauffage et d'eau chaude en exploitations agricoles, pour le chauffage de plusieurs logements, pour la production de vapeur pour un process industriel.

L'approvisionnement bois-énergie d'une chaufferie se fait à partir de ressources locales (moins de 40km). Bien que notre région soit peu boisée, il y a de la ressource disponible et des professionnels qualifiés. Des agriculteurs gestionnaires de haies bocagères se sont organisés pour mutualiser leurs productions de plaquettes et assurer l'approvisionnement de chaufferies publiques.



POURQUOI PAS VOUS ?

- Votre activité présente de gros besoins de chaleur (ex. blanchisserie, hôtellerie) ?
- Votre commune dispose d'un bâtiment à gros volume ou de plusieurs bâtiments communaux à proximité les uns des autres (ex. mairie + école + salle de sport) ?
- Vous êtes bailleur social et souhaitez réfléchir à une solution de chauffage moins coûteuse pour vos locataires ?

Le bois-énergie vous apportera une solution adaptée.

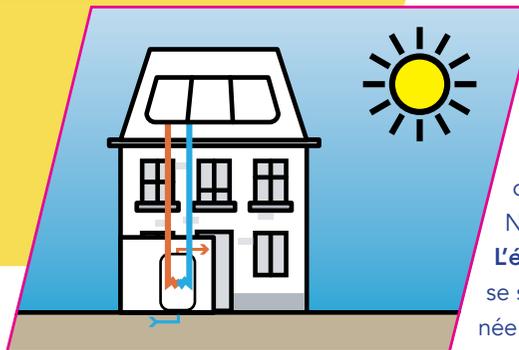
L'animateur Développement des énergies renouvelables du Parc est à votre disposition pour répondre à vos questions au téléphone ou par courriel.

Notre chaufferie bois avec réseau de chaleur assure un confort aux écoliers, aux occupants de la salle des fêtes et aux locataires de 2 logements de fonction jouxtant l'école. Elle garantit aussi une économie sur la facture d'énergie divisant par deux le coût de chauffage. Cet équipement qui nous fait faire des économies, réduit notre empreinte environnementale et participe au maintien de l'emploi local.

Gérard Louguet, maire de Recques-sur-Hem



Profitez de notre soleil



Solaire thermique

Même dans les Hauts-de-France, l'énergie du soleil peut être utilisée efficacement pour produire de l'électricité mais aussi de l'eau chaude. Nos voisins européens du Nord en sont généreusement équipés !

L'électricité photovoltaïque autoconsommée se substitue automatiquement au fil de la journée à l'électricité qui aurait été consommée sur le réseau, générant ainsi des économies.

L'eau chaude solaire est produite grâce à des panneaux solaires spécifiques dans lesquels circule un fluide caloporteur quand il y a du soleil. Ce fluide retourne ensuite dans un ballon de stockage pour produire l'eau chaude sanitaire qui sera utilisée tout au long de la journée. Cela permet de produire gratuitement jusqu'à 70% des besoins.

POURQUOI PAS VOUS ?

- Votre activité présente des besoins importants en électricité ou en eau chaude la journée et tout au long de l'année ?
- Votre collectivité souhaiterait réfléchir à des solutions permettant de mettre à profit certaines toitures de bâtiments publics bien exposées ?
- Votre entreprise souhaite réduire ses charges d'exploitation ?

Retrouvez les coordonnées de la FDE62 au verso de cette brochure.



Installer des panneaux solaires sera probablement le bon choix.

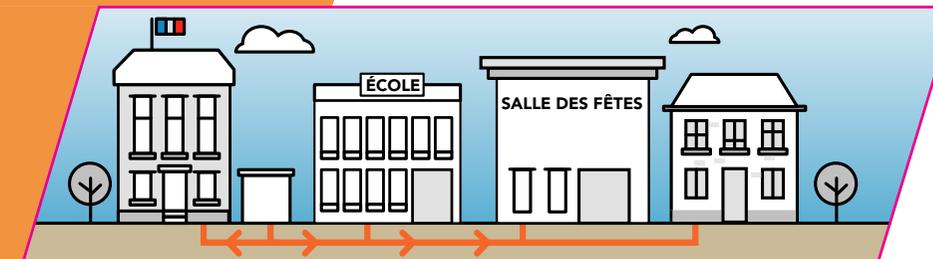
L'animateur Développement des énergies renouvelables du Parc est à votre disposition pour répondre à vos questions au téléphone ou par courriel.

Avec mon épouse, nous voulions proposer un hébergement touristique qui intègre les principes du développement durable. Pour chauffer les chambres d'hôtes, nous avons une chaudière à bois déchiqueté et nous avons aussi, depuis 2012, deux panneaux solaires thermiques pour l'eau chaude sanitaire (ballon de 300 litres). Cette production d'eau chaude très économique a produit d'importantes économies d'électricité.

Alexis et Amélie Bernard, propriétaires des chambres d'hôtes Alex Factory à Wierre-Effroy



L'énergie en réseau



Quand plusieurs bâtiments communaux se trouvent dans un périmètre assez restreint il peut être intéressant d'imaginer la mise en place d'un réseau de chaleur. La production de chauffage ne se fait plus dans chaque bâtiment mais dans une chaufferie collective qui utilise une ou plusieurs énergies. Le réseau de chaleur communal est un outil qui permet d'intégrer facilement des énergies renouvelables comme le bois-énergie, la géothermie ou la chaleur « fatale* » pour le chauffage des bâtiments publics. Une analyse de densité thermique permet d'apprécier rapidement la faisabilité d'un tel projet. *Chaleur non utilisable ou non utilisée par une entreprise ou une activité à proximité de la commune que l'on réussit à capter pour introduire dans le réseau de chaleur (UIOM, méthanisation, cimenterie, aciérie...)

POURQUOI PAS VOUS ?

- Votre commune possède un bâtiment qui a des besoins de chauffage importants et qui est situé à proximité d'autres bâtiments communaux ?
- Une entreprise de la zone d'activité de votre commune génère des quantités importantes de chaleur qui pourraient être récupérées (ex. industrie lourde) ?

Réfléchir à la mise en place d'un réseau de chaleur c'est la solution pertinente.

L'animateur Développement des énergies renouvelables du Parc est à votre disposition pour répondre à vos questions au téléphone ou par courriel.



« La mise en place du réseau de chaleur a été décidée par le Conseil suite à une étude de faisabilité. Cela a permis de passer au bois énergie

avec une seule chaufferie pour les quatre bâtiments du centre village maintenant interconnectés et en finir avec le chauffage au gaz propane et électrique. Le tiers investisseur (SCIC Energie Citoyenne) qui nous vend la chaleur via un contrat de fourniture EnR, nous a proposé d'installer du contrôle et pilotage à distance ce qui permet à mon adjoint de tout superviser depuis son smartphone. »

Didier Bée, maire de Zudausques

